

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2019.09.06/697

Approbation du partenariat entre  
la Communauté d'Agglomération CAP Excellence  
et OPCALIA  
(Opérateur de compétences de la formation professionnelle)

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

6<sup>ème</sup> séance de l'année 2019

Vendredi 13 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 septembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 5 septembre 2019.

Présents : 34		
<u>Président</u>		
M. Eric	JALTON	
<u>Vice-Présidents</u>		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLLA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABÈS	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau</u>		
Mme Corinne	PÉTRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBÉRI	
M. Justin	DESSOUT	
<u>Autres Conseillers Communautaires</u>		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZÈDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CÉLIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LÉRÉMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 2
<u>Vice-Présidents :</u>
M. Georges BREDENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président) Procurator à Mme Alberta ALBÉRI
Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procurator à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

Excusés non représentés : 6
<u>Vice-Présidentes :</u>
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
Mme Maguy CÉLIGNY (9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
<u>Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :</u>
Mme Josiane GATIBELZA
Mme Francesca FAITHFUL
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>
M. Harry DURIMEL
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

Absents : 8
<u>Vice-Président :</u>
M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>
M. Fabert MICHÉLY
M. Max CÉLIGNY
M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
Mme Nadège THÉOPHILE
M. Denis BERNADOTTE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.



*Madame Murielle JABES* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU les dispositions du Code de l'action sociale;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;

**Considérant** le rapport du Président ;

La politique locale pour l'insertion et l'emploi mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence est basée sur les principales orientations suivantes :

- Une démarche ciblée de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales ;
- La structuration et le renforcement de l'économie sociale et solidaire ;
- L'accompagnement des actions du contrat de ville et du plan local pour l'insertion et l'emploi ;
- La mobilisation des clauses sociales pour l'insertion au sein des marchés publics ;
- La mobilisation des politiques sociales au bénéfice de l'accès à l'emploi par la mise en œuvre du programme de développement social local issu de l'Analyse des Besoins Sociaux.

En plus de son partenariat avec les collectivités majeures, dont le Conseil départemental avec le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) régi par l'alinéa 1 de l'article L2633-2 du Code de l'action sociale et de la famille, dans le but d'articuler les mesures du Plan Départemental d'Insertion (PDI) avec l'offre d'insertion des territoires, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence souhaite s'associer à l'opérateur de compétences OPCALIA qui œuvre notamment dans le secteur des métiers de la sécurité, dans la mise en œuvre de son projet intitulé : « *Terre d'emploi : un tremplin vers la réussite* » parrainé par Jean-Marc MORMECK, Délégué Interministériel à l'égalité des chances.

Le projet consiste à accompagner les branches professionnelles dans la promotion des compétences et la formation des publics souvent éloignés des circuits traditionnels de formation.

La ville est plus particulièrement les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le coût total de l'opération est de 180 000€. La Communauté d'Agglomération CAP Excellence est sollicitée pour un montant de 5 000€.



Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'approuver le principe du partenariat entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et OPCALIA.

**ARTICLE 2-** D'approuver une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000€) au bénéfice d'OPCALIA.

**ARTICLE 3-** D'autoriser le Président à signer tout acte et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Madame la Directrice Régionale d'OPCALIA Guadeloupe ainsi qu'à Monsieur le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 01 OCT. 2019



Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 02 OCT. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 02 OCT. 2019
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 02 OCT. 2019
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 02 OCT. 2019
- Délibération transmise à Madame la Directrice Régionale d'OPCALIA Guadeloupe, le 02 OCT. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 02 OCT. 2019

